

Reçu le 26/06/2022

Accepté le 20/12/2022

Publié le 31/12/2022

La mobilité académique des étudiants algériens en France : État des lieux

The academic mobility of Algerian students in France: State of play

Dr Dalila TRAKI

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Pr Moussa BOUKRIF

Université Abderrahmane Mira de Bejaia

Résumé :

Cette communication s'intéresse à la mobilité académique des étudiants algériens en France. La proximité géographique, le fond historique et les liens qui unissent l'Algérie et la France, ne font que cette dernière demeure, rappelons-le, le premier pays d'accueil des étudiants algériens. Selon les statistiques du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la France a accueilli, en 2019, 24 612 étudiants algériens dans ses établissements ; ce qui représente 79 % des étudiants algériens en mobilité internationale. La demande de formation porte principalement sur le 2^e cycle (master) qui représente, entre 2020 et 2021, plus de 52 % de la demande globale. Ces étudiants sont en situation de mobilité académique. Il s'agit d'une forme de migration dans laquelle ils se retrouvent face à l'altérité (culturelle, linguistique, religieuse...) à la fois en tant qu'étranger(s) et face à des étrangers.

Mot clés : La mobilité académique, Flux migratoires, Immigration choisie, Etudiants algériens, France.

ABSTRACT:

This communication focuses on the academic mobility of Algerian students in France. The geographical proximity, the historical background and the ties that unite Algeria and France, make only this last home, let us remember, the first host country for Algerian students. According to statistics from the Ministry of Higher Education, Research and Innovation, France welcomed 24,612 Algerian students to its establishments in 2019; which represents 79% of Algerian students in international mobility. The demand for training mainly concerns the 2nd cycle (Masters) which represents, between 2020 and 2021, more than 52% of the overall demand. These students are in a situation of academic mobility. It is a form of migration in which they find themselves faced with otherness (cultural, linguistic, religious,...) both as foreigners and in the face of foreigners.

Keywords: Academic mobility, migratory flows, chosen immigration, Algerian students, France.

Introduction

Chaque année, de plus en plus de jeunes Algériens optent pour des études universitaires à l'étranger. La France reste de loin le premier pays d'accueil des étudiants algériens, même si de nouvelles trajectoires se dessinent depuis quelques années (vers le Canada notamment). Bien que l'objectif premier soit l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire, académiques ou professionnels, les attraits de cette forme de mobilité peuvent être multiples et donner ainsi au projet de mobilité un caractère multiforme.

Les motivations qui sous-tendent la construction du projet de mobilité peuvent être liées aux événements sociaux (familiaux, socioculturels, socio-économiques, politiques, etc.) mais aussi aux représentations sociales (Moscovici, 1984)¹. En effet, la mobilité se conçoit très souvent selon un imaginaire migratoire qui recèle des images contrastées associées à l'espace d'accueil. Ces images, nourries par les discours médiatiques et les discours sociaux circulants en lien avec l'émigration et la mobilité estudiantine, jouent un rôle déterminant dans le projet migratoire. Ces étudiants sont en situation de mobilité académique. Il s'agit d'une forme de migration dans laquelle ils se retrouvent face à l'altérité (culturelle, linguistique, religieuse...) à la fois en tant qu'étranger(s) et face à des étrangers.

À partir de ce contexte, une question surgit, au quelle nous répondrons à partir de l'analyse : **Dans quelle mesure cette expérience de l'émigration en France agit-elle sur leur projet migratoire ?** L'imaginaire migratoire, les images des pays d'origine et d'accueil, que construisent les candidats à la mobilité, jouent un rôle déterminant sur leur motivation et la conception de leur projet d'études. Les quelques analyses que nous venons de présenter, à partir de quelques entretiens, ont mis en évidence la dynamique de cette dimension cognitive qui accompagne le projet à différentes étapes de sa réalisation.

Nous voulons aborder la problématique des migrations étudiantes algérienne, par une recherche bibliographique et l'étude des rapports l'Institut statistique de l'UNESCO (ISU) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous-Direction des systèmes d'information et des études statistiques traitant la problématique de la mobilité académique des étudiants algériens en France. Pour répondre à la problématique, nous avons traité les axes suivants :

¹ MOSCOVICI, Serge (1984) , La psychologie sociale. Paris : PUF.

- *Le cadrage théorique sur la mobilité et la migration*
- **L'enseignement supérieur en Algérie : Etat des lieux**
- *Bref aperçu de la politique algérienne de la formation à l'étranger*
- *Pourquoi choisir la France ?*
- *Deux sortes de formations à l'étranger*
- *Un projet étudiant sous contraintes.*

1. Le cadrage théorique sur la mobilité et la migration

La mobilité estudiantine n'échappe pas à cette approche limitative : les politiques dites de « maîtrise des flux migratoires » ont mis fin à l'arrivée massive, dans l'enseignement supérieur français, des étudiants originaires de pays en développement (Slama, 1999)², tout en contribuant à promouvoir une conception de l'étudiant étranger qui témoigne de la suspicion du politique à l'égard de ce dernier. Susceptible de détourner le système une fois inscrit dans un établissement universitaire ou de s'installer dans la clandestinité, il présenterait un « risque migratoire » qu'il convient de prévenir.

Pour développer cette approche attentive à la saisie d'événements pris dans leurs interactions (Courgeau et Lelièvre , 1996)³, nous considérons la mobilité pour études comme un phénomène complexe et dynamique intégré dans un système de relations et d'échanges entre les aires de départ et d'accueil.

2. L'enseignement supérieur en Algérie : État des lieux

L'université algérienne est créée en 1909 par et pour le colonialisme. D'après les statistiques recueillies au niveau des services de l'enseignement supérieur, en 1953-1954 elle comptait 503 étudiants algériens et un siècle après, ils sont passés à 1 164 137 encadrés par 35 000 enseignants algériens.

Aujourd'hui, le secteur de l'enseignement supérieur a connu une évolution remarquable en termes d'infrastructure et des effectifs. Le ministre de l'enseignement supérieur A. Hadjar a indiqué que : « d'une seule université et deux écoles à Alger en 1962, l'Algérie est passée à 106 établissements universitaires en 2018, avec respectivement 2 375 étudiants en 1962 et 1 730

² Slama, S. 1999. La Fin de l'étudiant étranger. Paris, L'Harmattan.

³ Courgeau, D. et E. Lelièvre. 1996. « Changement de paradigme en démographie », Population, 3 : 645-654.

000 étudiants aujourd'hui ». Il a ajouté que : « Les effectifs vont augmenter de façon “drastique” pour atteindre 2 millions en 2019-2020 et 3,5 millions à l'horizon 2030 » (A. Hadjar, 2018).

L'évolution démographique considérable qu'a connue l'Algérie dans les années 1980, accompagnée de l'orientation politique prônant la démocratisation de l'enseignement, a donné lieu à la massification des écoles et des universités. Cette massification n'est pas sans conséquences sur la qualité des enseignements, nous rapportons ici ces propos illustratifs du professeur Ghalamallah : « les responsables des établissements s'essoufflent en pompiers volants à gérer dans l'urgence du quotidien une université submergée par le nombre. Ils épuisent leurs énergies à caser les surplus d'étudiants à défaut de pouvoir leur assurer une formation et de se préoccuper des domaines pédagogiques et scientifiques »⁴ . Il est important de préciser que l'enseignement supérieur en Algérie est totalement subventionné par l'état. L'accès à l'université est garanti pour tous les bacheliers, le transport, la nourriture et les soins sont presque gratuits ; « 80 % des étudiants sont boursiers et près de 50 % d'entre eux sont hébergés dans les cités universitaires »⁵ .

Il est à noter aussi, que le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique algérien a connu plusieurs réformes, mais les résultats des différentes réformes menées, n'étaient pas toujours satisfaisants, « tout se passait comme si les réformes n'étaient initiées que pour “avoir la paix” à l'Université »⁶. Cela est dû à plusieurs facteurs, parmi ces derniers, la difficulté des pouvoirs publics à trouver un projet cohérent en adéquation avec le contexte national. Mazzella a bien résumé le décalage existant entre les pays du Nord, qui ont conçu le système LMD en adéquation avec leur contexte et l'application de ce système par les pays du Sud, sans qu'il y ait des efforts d'adaptation⁷.

Nous pouvons avancer que de fortes contraintes pèsent sur le système universitaire algérien, comme le manque de spécialisation après les études de graduation, le manque d'ouverture sur l'environnement national et international, la saturation de l'offre de l'emploi en

⁴ Ghalamallah, M. (S.D). (2003). Les enseignants universitaires algériens. Conditions, attitudes et pratiques professionnelles. Les cahiers du CREAD, no 62/63.

⁵ GARNEAU . S. (2008) . Inégalités d'accès à l'espace international de l'enseignement supérieur et aux marchés du travail, dans MAZZELLA .S (dir.), *La mondialisation étudiante, le Maghreb entre Nord et Sud*, Karthala, (2009), Paris. Pp.133-150.

⁶ Kadri, A. (1993). Le système de l'enseignement supérieur algérien dans la décennie 80. Les réformes dans la réforme : des contournements avortés. *Revue d'études et de critique sociale*, no 5, p. 112.

⁷ Mazzella, s. (2014). Observer les mobilités étudiantes sud-nord et sud sud depuis le Maghreb. p, 30-45. In *Les nouveaux enjeux des mobilités et migrations académiques*. Sous la direction de Régis Machart et Fred Dervin. Paris : L'Harmattan, 2014.

particulier dans la fonction publique, l'économie basée sur la rente pétrolière et la crise multidimensionnelle que traverse l'Algérie aujourd'hui.

3. Bref aperçu de la politique algérienne de la formation à l'étranger

Depuis l'instauration progressive du processus de Bologne, qui a pour objectif le rapprochement des systèmes des études supérieures européens, les mobilités académiques se sont accrues et sont devenues un phénomène mondial (Garneau et Mazzella, 2013)⁸. D'autre part, le développement de l'économie mondiale, suivie par la délocalisation et l'internationalisation des sociétés et des entreprises, donne naissance à une circulation des travailleurs hautement qualifiés et incite du coup, à la mobilité des compétences et des étudiants. Cette compétition effrénée vers une place au niveau international ne concerne pas seulement les individus, mais concerne aussi les territoires et les institutions.

En 1957, on comptabilise 2 190 étudiants algériens en France. Au déclenchement de la guerre d'Algérie, ce chiffre tombe à la rentrée scolaire 1957- 1958 à 1 500 étudiants, en 1960-1961, il sera de 1 000 étudiants en France et 1 059 dans le reste du monde (Stora, 1992)⁹. À l'indépendance de l'Algérie, l'envoi des étudiants algériens en France, s'inscrivait dans une logique de construction de l'état algérien naissant.

La déficience des structures sociales et économiques héritées de la colonisation, a fait que la demande de formation supérieure à l'étranger est une des options pour accompagner le projet développementaliste qu'a adopté l'Algérie indépendante et permettre subséquemment le transfert technologique. À cette époque, la formation des étudiants algériens occupait une place importante dans la politique étrangère de la France, c'était dans la logique de la solidarité pour soutenir la formation technique et scientifique des cadres algériens.

C'est dans le contexte de pénurie des cadres nationaux et de l'impossibilité de les former rapidement que débute la formation à l'étranger en Algérie durant la période post indépendance. Au début des années soixante, beaucoup de facilités de formation avaient été accordées par de nombreux pays étrangers à l'Algérie sortie de la guerre avec un énorme déficit en cadres dans tous les secteurs. Mais, peu de statistiques sont produites sur le flux des boursiers avant le début des années 1980.

⁸ Garneau, S. Mazzella, S. (2013). Présentation du numéro : Transformation des mobilités étudiantes Sud-Nord : approches démographiques et sociologiques. Cahiers québécois de démographie. Montréal : Association des démographes du Québec, 2013. Vol. 42, no 2, automne 2013, p. 183-200.

⁹ Stora, B. (1992). Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France, 1912-1992. Paris : Fayard, coll. « Enquêtes », p.492 .

En 1982, ce sont les pays « socialistes » qui prenaient en charge le plus d'étudiants algériens, l'URSS venant en tête. Cependant, la politique de formation à l'étranger en Algérie, ne s'était institutionnalisée que tardivement, c'étaient des politiques sectorielles d'envoi des boursiers algériens.

La gestion des bourses attribuées par des conventions bilatérales s'était faite de manière anarchique et clientéliste (Kadri, 2000)¹⁰. Ce n'est qu'en 1981 que la CNFE (Commission Nationale de la Formation à l'Étranger) a été créée. Cette dernière avait comme priorité de développer l'encadrement universitaire et de remplacer les coopérants par des nationaux.

C'est ainsi, que la CNFE a enrayé l'envoi à l'étranger des étudiants de graduation et a décidé dans les années 1970 et 1980 d'un envoi massif d'universitaires algériens à l'étranger, pour une formation post-graduée et/ou doctorale, ces formations se faisaient en majorité en France. Aussi, la formation supérieure en technologie va être orientée vers la France ; elle concerne les étudiants inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles, ceux inscrits dans quelques grandes écoles, dans des universités scientifiques, dans des centres de recherche et quelques-uns inscrits dans les Instituts Universitaires Technologiques¹¹.

Beaucoup d'avantages étaient liés à ces formations à l'étranger, considérés comme des élites, les bénéficiaires avaient droit à tous les moyens financiers : « ils bénéficient d'une allocation d'études avantageuse, définie selon les pays considérés ; à cela s'ajoutent des indemnités d'installation, des avantages liés à la situation civile de l'étudiant (le conjoint recevant 30 % et les enfants 20 % de l'allocation mensuelle d'études), un voyage annuel (aller et retour) est payé à l'étudiant. En plus de la bourse, les fonctionnaires conservaient leurs salaires payés en Algérie mais dont ils pouvaient transférer jusqu'à l'équivalent de 50 % du montant de la bourse » (Kadri, 2000). Cependant, ces élites bénéficiaires de formation à l'étranger, en général ne revenaient pas au pays ; « la tendance à l'installation dans les pays des études concerne 60 % des boursiers »¹².

Les bénéficiaires étaient généralement des enseignants en poste, qui avaient au moins trois années d'expérience et qui s'étaient inscrits en thèse de doctorat ou de magistère. Il est

¹⁰ Kadri, A. (2001). Pédagogie et société : Au fondement de l'anomie du système de l'enseignement supérieur en Algérie. In La formation pédagogique et didactique des enseignants du supérieur. Colloque international. Alger les 5 et mai 2001. Avec la contribution des services culturels de l'ambassade de France en Algérie, CRASC et ENSET. CREAD.

¹¹ Idem.

¹² Labdelaoui, H. (2012). L'Algérie face à l'évolution de son émigration. En France et dans le monde. *Hommes et Migrations*, 1298.

important de rappeler que l'enseignement supérieur algérien est totalement centré, toute formation à l'étranger – que ce soit dans le cadre des bourses intergouvernementales, institutionnelles ou d'autres offres de formation d'autres organismes étrangers – passe inévitablement par les autorités algériennes par l'intermédiaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Cette formation rentrait dans le cadre du maintien de bonnes relations bilatérales, elle était régie par les accords de coopération culturelle entre la France et l'Algérie. Cependant, ces mobilités étudiantes vers la France étaient celles des élites algériennes, qui allaient prendre le destin du pays, l'Algérie n'était pas encore entrée dans l'enseignement supérieur de masse.

4. Pourquoi choisir la France ?

La proximité géographique, le fond historique et les liens qui unissent l'Algérie et la France, ne font que cette dernière demeure, rappelons-le, le premier pays d'accueil des étudiants algériens. Selon l'Institut statistique de l'UNESCO (ISU), septembre 2021 et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, la France a accueilli, en 2019, 24 612 étudiants algériens dans ses établissements ; ce qui représente 79 % des étudiants algériens en mobilité internationale.

Tableau n°1 : Destinations des étudiants originaires d'Algérie

| Pays d'accueil | 2014 | 2019 | % du total en 2019 | Évolution 2014-2019 |
|-------------------|---------------|---------------|--------------------|---------------------|
| 1 France | ND | 24612 | 79% | - |
| 2 Canada | 468 | 693 | 2% | +48% |
| 3 Turquie | 88 | 588 | 2% | +568% |
| 4 Royaume-Uni | 233 | 551 | 2% | +136% |
| 5 Russie | 133 | 547 | 2% | +311% |
| 6 Malaisie | 323 | 519 | 6% | +61% |
| 7 Arabie saoudite | 447 | 355 | 1% | -21% |
| 8 Ukraine | 90 | 281 | 1% | +212% |
| 9 Jordanie | 61** | 276 | 1% | +352% |
| 10 Allemagne | 135 | 249 | 1% | +84% |
| Autres pays | 2182* | 2617* | 8% | +20% |
| TOTAL | 20718* | 31288* | 100% | +51% |

Sources : -Agence Campus France. 2021. Fiche mobilité Algérie, Paris.

-Agence Campus France, 2021.

- Institut statistique de l'UNESCO (ISU), septembre 2021.

La demande de formation porte principalement sur le 2^e cycle (master) qui représente, entre 2020 et 2021, plus de 52 % de la demande globale.

Tableau n°2 : Répartition par niveau de diplôme à l'université en France 2020-2021.

| Répartition par niveau à l'université en France (2020-2021) ⁽²⁾ | | | |
|--|---------------|-------------|-----------------------|
| Niveau de diplôme | Effectifs | % | Évolution (2015-2020) |
| Licence | 10 869 | 43% | +39% |
| Master | 13 115 | 52% | +22% |
| Doctorat | 1 346 | 5% | -17% |
| TOTAL | 25 330 | 100% | +26% |

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous- Direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2021.

L'université occupe une place importante avec 86%, suivi par l'école de commerce et ingénieur (4 % et 3%).

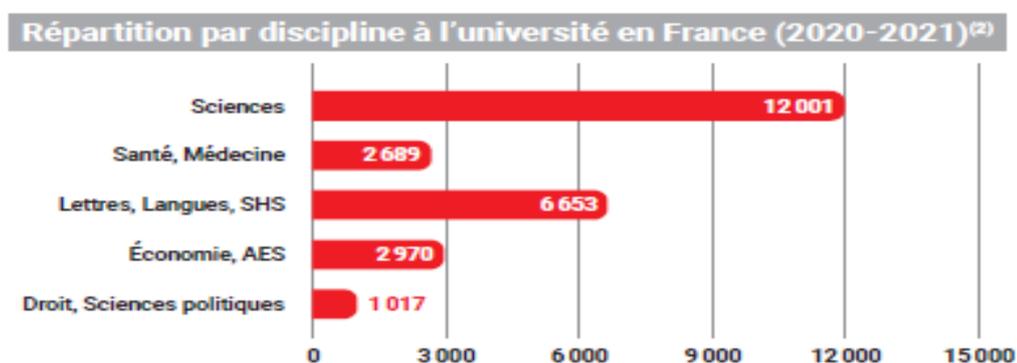
Tableau n°3 : Répartition par type d'établissement à l'université en France 2020-2021.

| Effectifs par type d'établissements en France (2020-2021) ⁽²⁾ | | |
|--|---------------|-------------|
| Type d'établissements | Effectifs | % |
| Universités | 25 330 | 86% |
| Écoles de commerce | 1 101 | 4% |
| Écoles d'ingénieurs | 932 | 3% |
| Écoles d'art et d'architecture | 344 | 1% |
| Lycées (BTS, CPGE) | 964 | 3% |
| Autres établissements | 662 | 2% |
| TOTAL | 29 333 | 100% |

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous- Direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2021.

En 2021, les étudiants algériens en France ont une préférence au science comme discipline a étudier avec 12001 étudiants, suivi par lettre, langues, et sciences humaines avec 6653 étudiants. En dernier lieu, c'est le droit et sciences politique avec 1017 étudiants.

Tableau n°2 : Répartition par discipline à l'université en France 2020-2021.



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous- Direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2021.

Si toute migration est aussi une aventure comportant une part d'imprévu, les difficultés pour ces étudiants algériens se manifestent dès l'arrivée dans le pays. Elles tiennent au fait que la connaissance familière qu'ils avaient du pays d'accueil ne les prépare pas toujours à affronter la réalité de la vie sur place.

5. Deux sortes de formations à l'étranger

5.1. La formation encadrée :

Elle est organisée et financée par des bourses, ces dernières rentrent soit dans le cadre des accords de coopération intergouvernementaux ou par des bourses mises à la disposition des étudiants par des institutions ou organismes étrangers, soit dans le cadre des bourses nationales octroyées par l'état algérien. Ces bourses de formation tendent à devenir minimales, « Entre 1963 et 1967, le gouvernement français accordait en moyenne par an, 2000 bourses aux étudiants maghrébins : soit en moyenne, environ 760 bourses pour l'Algérie [...]. Dans les premières années de l'indépendance, ces bourses étaient disponibles, mais avec le temps, elles se comptent sur les doigts d'une seule main. Les bourses nationales aussi s'amenuisent ; « Les étudiants qui viennent suivre des études en France munis d'une bourse de leurs pays d'origine sont très peu nombreux ».

5.2. La migration individuelle et libre des étudiants :

Cette migration concerne le départ dans le cadre des études dans un autre pays étranger, des étudiants qui font leurs propres démarches en se faisant aider par leurs proches ou leurs réseaux et en finançant eux-mêmes l'ensemble des frais occasionnés (frais d'études et de séjours). Nous pouvons dire que la formation à l'étranger encadrée concerne les meilleurs étudiants et les enfants des familles aisées, qui font intervenir leurs connaissances et leurs réseaux auprès des autorités ministérielles, pour faire bénéficier à leurs enfants d'une formation à l'étranger.

Les enfants des couches populaires, même s'ils sont excellents dans leurs études, sont généralement exclus de ces offres de formation. De plus, nous pouvons dire que ce volet de formation constitue une goutte d'eau dans l'océan. En effet, devant l'engouement des familles à faire bénéficier à leurs enfants d'une bourse ou d'une aide pour une mobilité internationale, nous pouvons avancer que ces mobilités encadrées en Algérie, c'est tout simplement un grain de sable dans un désert.

6. Un projet étudiant sous contraintes

La France ne cesse de complexifier les conditions d'accès aux universités françaises pour les étudiants étrangers en particulier algériens. En 2007, N. Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, prônait l'immigration choisie ; en 2011 la « Circulaire Guéant », – qui restreint la possibilité pour les étudiants étrangers diplômés de travailler en France et de changer de statut –, est lancée. Malgré l'abrogation de cette circulaire une année après, à la suite des contestations des associations estudiantines des pays de l'Asie et du Maghreb, les pratiques des préfetures et des directions de l'emploi ont été plus dures dans l'examen des dossiers des étudiants étrangers (Serge Slama, 2012)¹³. Il faut donc, un changement de la loi, « car leur situation relève toujours du cadre législatif de la loi du 24 juillet 2006 sur « l'immigration et l'intégration » qui ne peut être modifié dans un sens favorable que par une nouvelle assemblée nationale à majorité de gauche »¹⁴.

De plus, les étudiants algériens qui – par différentes manœuvres – arrivent sur le sol français et s'inscrivent pour des études dans des établissements français, seront soumis à deux conditions : « réussir ou repartir » et « réussir et repartir ».

Aujourd'hui, obtenir le visa d'étude est devenu un véritable parcours du combattant. L'étudiant algérien doit satisfaire à des exigences difficiles : il n'a pas droit à l'échec ; il doit avoir des ressources financières pratiquement équivalentes à la moitié d'un smicard ; il doit avoir un logement régulier ; de plus l'étudiant algérien ne peut pas prétendre à un travail étudiant, car son statut est géré par l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968. L'autorisation provisoire de travail (APT) n'est plus nécessaire pour travailler pendant ses études, sauf pour les étudiants algériens dont le statut reste défini par l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968 » (Campus France, 2017).

¹³ Slama, S. 1999. La Fin de l'étudiant étranger. Paris, L'Harmattan.

¹⁴ Sayad, A. 1999. La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré. Paris, Seuil.

Malgré les difficultés que rencontrent les étudiants algériens, pour s'inscrire dans les établissements d'enseignement supérieur français et pour rentrer sur le territoire français et malgré la précarité dans laquelle ils y vivent lorsqu'ils y arrivent, rien ne démotive ces étudiants à tenter tous les moyens pour décrocher une place pédagogique en France. Cet engouement des étudiants algériens à émigrer en France pourrait être expliqué par plusieurs logiques : historiques, géographiques, politiques, économiques, sociales et culturelles...

En somme, des facteurs « pull » et d'autres « push » sont à l'origine de ces migrations vers la France. En effet, plusieurs facteurs attirent les étudiants algériens vers la France, néanmoins, d'autres facteurs découlent des conditions sociales et environnementales du pays d'origine.

A. Sayad¹⁵ a déjà préconisé d'étudier le contexte général et la genèse du phénomène « émigration-immigration » pour mieux comprendre le phénomène migratoire dans sa globalité : « Reconstituées de façon complète, les trajectoires des émigrés permettent de saisir les conditions qui ont été à l'origine des départs et qui ont modelé un certain type d'attitude collective à l'égard de l'émigration ; elles livrent aussi, le système des autres déterminations qui ont amené l'émigré à sa position actuelle » .

La création en 2005 des CEF¹⁶ a certes facilité les démarches nécessaires à l'obtention d'un visa. Mais, en regroupant tous les services dans un même lieu, ces centres ont aussi généré un certain nombre de problèmes qui se sont très vite traduits par une diminution sensible du nombre de visas accordés aux étudiants algériens. Parmi les éléments explicatifs de cette diminution, on notera le coût élevé de la procédure (Stadler et Brovia , 2007)¹⁷ .

On relèvera également le caractère flou des critères de sélection des candidatures mis en œuvre par des personnes davantage sensibilisées aux risques de fraude qu'à l'intérêt du projet d'étude des étudiants pourtant dûment détaillé (Spire, 2009)¹⁸.

Conclusion

¹⁵ SAYAD, Abdelmalek (1977) Les trois âges de l'immigration algérienne en France. Actes de la recherche en sciences sociales, vol. 15, p. 59-79.

¹⁶ Il existe en Algérie cinq CEF localisés dans les Centres culturels français : Alger, Annaba, Constantine, Oran et Tlemcen.

¹⁷ Stadler, S. e t C. Brovia. 2007. « Attirer les étudiants de haut niveau », *Plein droit*, p.73.

¹⁸ Spire, A. 2009. « Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration en France, IRMC , Paris, pp. 79-95.

Au terme de cette communication, nous dirons que la migration en général et la migration étudiante en particulier, est une caractéristique des sociétés mondiales actuelles.

Les étudiants ont choisi de quitter l'Algérie pour venir continuer leurs études en France. La maîtrise de la langue française, la proximité géographique et le rapport privilégié avec ce pays sont les principales motivations dans le choix de la France.

Nous considérons que les gouvernements, au lieu de regarder uniquement les côtés négatifs de ce phénomène, devraient travailler à fructifier ses effets positifs. Il serait opportun que les partenaires des pays de départ et d'arrivée travaillent conjointement pour mettre un stop à un gâchis du capital humain et se concertent davantage pour penser à organiser ces flux migratoires. Pour les maîtriser, les faciliter, puis les accompagner et les humaniser.

Références bibliographiques

Ouvrage :

- GARNEAU . S. (2008) . Inégalités d'accès à l'espace international de l'enseignement supérieur et aux marchés du travail, dans MAZZELLA .S (dir.), *La mondialisation étudiante, le Maghreb entre Nord et Sud*, Karthala, (2009), Paris.
- MAZZELLA .S . (2014). *Observer les mobilités étudiantes sud-nord et sud sud depuis le Maghreb*. p, 30-45. In *Les nouveaux enjeux des mobilités et migrations académiques*. Sous la direction de MACHART. R et DERVIN .F. (2014) , L'Harmattan, Paris.
- MOSCOVIVIS. (1984) .*La psychologie sociale*. PUF. Paris .
- SAYAD .A. (1999). *La Double Absence : Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Seuil. Paris.
- SLAMA. S. (1999). *La Fin de l'étudiant étranger*. L'Harmattan. Paris.
- STADLER . S. e t BROVIA. C.(2007) . *Attirer les étudiants de haut niveau*. Plein droit, Paris.
- STORA . B. (1992). *Ils venaient d'Algérie : L'immigration algérienne en France, 1912-1992*. Fayard coll. « Enquêtes ». Paris .

Pour citer un article :

- COURGEAU . D. et LELIEVRE . E. (1996). *Changement de paradigme en démographie* », *Population*, 3 :pp. 645-654.

- GHALAMALLAH . M. (S.D). (2003). Les enseignants universitaires algériens. Conditions, attitudes et pratiques professionnelle. *Les cahiers du CREAD*, n° 62/63.
- GARNEAU . S. MAZZELLA . S. (2013). Présentation du numéro : Transformation des mobilités étudiantes Sud-Nord : approches démographiques et sociologiques. Cahiers québécois de démographie. : *Association des démographes du Québec*. Vol. 42, n° 2, Montréal .pp. 183-200.
- KADRI.A. (1993). Le système de l'enseignement supérieur algérien dans la décennie 80. Les réformes dans la réforme : des contournements avortés. *Revue d'études et de critique sociale*, n° 5.
- LABDELAOUI. H. (2012). L'Algérie face à l'évolution de son émigration. En France et dans le monde. *Hommes et Migrations*, 1298.
- SAYAD .A (1977), Les trois âges de l'immigration algérienne en France. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 15, p. 59-79.
- SPIRE . A. (2009). Contrôler et choisir. La sélection des étudiants candidats à l'émigration en France. , IRMC , Paris

Pour citer une communication :

- KADRI . A. (2001). Pédagogie et société : Au fondement de l'anomie du système de l'enseignement supérieur en Algérie. In *La formation pédagogique et didactique des enseignants du supérieur*. Colloque international. Alger les 5 et mai 2001. Avec la contribution des services culturels de l'ambassade de France en Algérie, CRASC et ENSET. CREAD.

Pour citer une contribution sur un site Web

- Agence Campus France. 2021. Fiche mobilité Algérie, Paris, <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/algerie-2020-2021>(consulté le 30 mars 2022).
- Les rapports l'Institut statistique de l'UNESCO (ISU) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, 2019,2020, 2021. https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000135556_fre(consulté le 4 avril 2022).